

DEL2023-034



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 avril 2023
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Budget Ville - Affectation des résultats de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni le mercredi 12 avril 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyn HIRELLE - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - Mme Clarisse PIERRE - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN - Mme Patricia DI SANTO.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Andrée MARCKERT - Mme Huguette LACROIX - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Pierre-François DERACHE - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI.

POUVOIRS DE : Mme Andrée MARCKERT à M. Pierre FAURET - Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - M. Christian PERTICI à M. Michel DISSAUX - M. Jean-Michel BATTESTI à M. Jean-Luc FRANÇOIS - M. Pierre-François DERACHE à M. Christian LEBÈGUE - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Emmanuel REDA - Mme Sophie PERCHERON à Mme Audrey MOUTTÉ - M. Joseph MATTIOLI à M. Didier MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marc BAZALGETTE

DOMAINE / THEME : Finances

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHESE

Les comptes de l'exercice 2022 étant définitivement arrêtés après les votes du compte administratif et du compte de gestion, il convient d'adopter l'affectation du résultat 2022.

Ainsi, l'exercice 2022 fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent comptable de 1 403 096,10 € et pour la section d'investissement un excédent de financement de 1 091 820,48 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat brut comptable de l'exercice 2022 de 1 403 096,10 € comme suit :

– Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :	1 200 000,00 €
– Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	203 096,10 €

Vu l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Comptable Public de Grasse,

Vu la délibération DEL2023-033 du Conseil Municipal du 12 avril 2023 approuvant le compte administratif de l'exercice 2022,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- qui indique les modalités de détermination et d'affectation du résultat de l'exercice,
- qui précise qu'« après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante, affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement »,

Vu l'avis rendu par la commission des finances en date du 03 avril 2023,

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

CONSIDERANT que la décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2022, soit 1 403 096,10 €.

CONSIDERANT la nécessité d'affecter en priorité le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement.

CONSIDERANT que la section d'investissement présente un excédent de financement de 1 092 820,48 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter et d'approuver l'affectation définitive des résultats 2022 du budget principal de la ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'ADOPTER et APPROUVER** l'affectation définitive des résultats 2022 du budget principal de la ville comme indiquée ci-dessous :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 973 489,36 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 429 606,74 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 1 403 096,10 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement)..... R 001 (excédent de financement).....	+ 1 091 820,48 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement..... Excédent de financement.....	676 295,25 €
F) CAPACITE D'INVESTISSEMENT ou BESOIN DE FINANCEMENT (si négatif)	415 525,23 €
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus)	
G) AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en Investissement = au minimum, couverture du besoin de financement F	1 200 000,00 €
H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	203 096,10 €
Pour information REPORT DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT R 001	1 091 820,48 €

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 12 avril 2023.

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Le Secrétaire de séance,
Marc BAZALGETTE



Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20230412-DEL2023-034-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023